PRÉFECTUL L ILLE-ET-VILAINE 3, Ave tre de la Préfecture 35026 Rennes Cedex Autobus : ligne 15

SERVICE

DE LA COORDINATION ET DE
L'ACTION ÉCONOMIQUE

2 · bureau

Téléphone (99) 02.82.22 Poste 8776 8777

Référence à rappeler

SCAE/2/

12/ Marragens

2 | JUIN 1982

AISE

LE PREFET COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE

DE LA REGION DE BRETAGNE

ET DU DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

à

Monsieur l'Ingénieur en Chef Directeur départemental de l'Equipement ATM/BEM Bureau d'Exploitation Maritime

OBJET : Commune de ST MALO

Servitude de passage des piétons en bordure du littoral.

Modification du tracé.

REFER: Votre lettre ATM/BEM du ler juin 1982.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour exécution en ce qui vous concerne, dix ampliations de l'arrêté préfectoral du **18** JUIN 1982, portant approbation de la modification du tracé de la servitude de passage des piétons en bordure du littoral à SAINT MALO.

En application de l'article R 160.22 du code de l'urbanisme je vous demande d'effeduer les formalités nécessaires auprès de la Conservations des hypothèques. Je me charge pour ma part de la publication dans la presse.

TRANSMISSION VOUS D. D. E. D. A. CAB. s. P. R. C. G. C. I. R. s. P. G. S. A. E. s. u. s. c. s. R. s. G. T. A. T. 1 A. T. M. A. T. 3 Mr Ic Chet du S.D.A.

Vous trouverez également ci-joint un exemplaire du dossier que voudrez bien laisser à la disposition du public.

Je vous laisse le soin en liaison avec le maire de ST MALO de prendre toute mesure de signalisation appropriée en vue de préciser l'emplacement de la servitude.

Enfin je vous serais obligé de me faire parvenir, avant l'expiration du délai prévu à l'article L 123.10 du code précité les pièces du P.O.S. concernées par cette servitude afin que je puisse procéder à la mise à jour de ce document.

1

Le Préfet, Commissaire de la République, Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général,